

LE VICOMTE MORVAN, ENTRE LÉON ET CORNOUAILLE (XI^e-XII^e SIÈCLES).

Par Jean-Paul Soubigou

Le vicomte Morvan, vivant vers le milieu du XI^e siècle, est connu par des chartes cornouaillaises : celle de Locmaria-Quimper, datable des années 1047-1055¹, et celle du cartulaire de Quimper². Il est cité dans une autre charte du même cartulaire relatant la victoire d'Alain Canhiart sur les Léonais et la donation qu'il fit à cette occasion à l'évêché de biens situés en Beuzec-Cap-Sizun³. Morvan est enfin mentionné à trois reprises dans le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé⁴. Il peut être considéré comme vicomte de Cornouaille, d'après la charte du cartulaire de Locmaria dans laquelle il est traité de rebelle pour avoir trahi son seigneur ; il est de plus présent auprès du comte de Cornouaille dans les actes précités, en qualité de vicomte, ce qui fait vraisemblablement de lui le vicomte d'Alain Canhiart. Le vicomte Morvan est considéré comme le fils d'Ehuarn, témoin lors d'une donation faite à Landévennec par le comte Budic, grand-père d'Alain Canhiart, et qualifié de *vicecomes* dans la charte 46 du cartulaire de l'abbaye⁵. Ehuarn et Morvan seraient les premiers représentants du lignage désigné depuis comme celui des vicomtes du Faou⁶.

Des études récentes ont également traité du lignage des vicomtes de Léon, qui joua un rôle de premier plan dans l'histoire du duché de Bretagne au cours des XI^e, XII^e et XIII^e siècles⁷ et nous avons apporté une contribution à la question de ses origines en privilégiant l'hypothèse de l'émergence d'un lignage cornouaillais, représenté par le vicomte Guiomarch, contemporain du comte de Cornouaille, Alain Canhiart, ayant pour fief le Kemenet qui s'étend sur une dizaine de paroisses entre l'Odet et l'océan⁸. Toujours est-il que la première mention non contestable d'un vicomte de Léon date de 1103, et figure dans le *Chronicon Britannicum* : *MCH. Occisus est Guichomarius vicecomes Leonensium dolo*⁹.

¹ Pancarte de Locmaria, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 24 H 110, abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt, liasse 89, acte 9 : *Morvan vicecomes*.

² Entré en rébellion contre son suzerain, le comte de Cornouaille Alain Canhiart, le vicomte Morvan, vaincu par lui, est qualifié de *rebellis*, P. PEYRON, *Cartulaire de l'Église de Quimper*, Quimper, 1909, p. 38, acte 2 ; H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Rennes, 1742-1746, t.1, col. 377

³ *Id.*, *ibid.*

⁴ *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, éd. L. Maître, P. de Berthou, 2nd éd., Rennes, Plihon, 1904, p. 137, 139, 147-148 : charte III, donation par Alain Canhiart après sa victoire sur le vicomte Guiomarch ; charte IV, autre donation du comte de Cornouaille à l'abbaye après sa victoire dite de Guet-Ronan, près de Locronan ; et charte IX (1047-1055), donation de la comtesse Judith, épouse d'Alain Canhiart, en faveur de l'abbaye (était également présent le vicomte Guiomarch).

⁵ *Le Cartulaire de Landévennec*, publié par R.F. Le Men et E. Ernault, Paris, 1881, rééd. Britannia Christiana-Bretagne monastique, fascicule 5/1, s.l., 1985, p. 573,

⁶ J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XI^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 2001, p. 368 à 379.

⁷ P. KERNÉVEZ, A.-Y. BOURGÈS, « Généalogie des vicomtes de Léon (XI^e, XII^e et XIII^e siècles) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVI, 2007, p. 157 à 168

⁸ J.-P. SOUBIGOU, « Recherches sur les origines du Kemenet de Cornouaille (IX^e-XI^e siècles) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. CXV, 2008, n° 1, p. 99-118.

⁹ « 1103. Le vicomte de Léon Guiomarch est tué par ruse », H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. 1, col. 5.

Les deux dynasties vicomtales ont-elles noué des alliances matrimoniales, et ce depuis le milieu du XI^e siècle¹⁰ ? Quels ont été les ressorts géographiques de ces deux maisons prestigieuses ? Nous allons tenter d'apporter des éléments de réponses à ces questions dans la présente étude.

Premières mentions de Morvan, vicomte de Léon

Paradoxalement, au cours du XI^e siècle, un vicomte Morvan aurait porté le titre de vicomte de Léon, selon Pierre Le Baud¹¹. Cet auteur, relatant les luttes entre le duc Conan II et Rivallon de Dol-Combours, en 1065, cite le nom de Morvan, vicomte de Léon, parmi les alliés du duc : Il rapporte également que « Judicael, abbé de Saint-Méen, lui fit (à Conan) complainte de l'inquiétation d'aucuns Léonnois, laquelle il promit de corriger, et ordonna audit Judicael la restauration de la cité de Brest, située es fins de *Legionense* ainsi que du fossé dont elle était environnée, afin qu'il y fit édifier une église en l'honneur de la Trinité, de la Vierge et de saint Mathieu, des reliques de laquelle la cité avait jadis été décorée¹² ». A l'appui de son affirmation, Le Baud indique qu'il fait référence à la chronique de Gaël : « selon les chroniques de l'abbaye de Gaël ». En outre, l'authenticité du passage consacré à la place-forte de Brest est renforcée par le fait que l'existence d'un abbé Judicael de Saint-Méen semble attestée : le nécrologe de cette abbaye signale son décès (sans date)¹³. De plus, les liens de la maison des comtes de Rennes avec l'abbaye de Gaël sont connus depuis que le duc Alain III, père de Conan II, a confié à l'abbé de Saint-Jacut, Hinguethen, la mission de restaurer l'abbaye (entre 1024 et 1034), et lui a fait plusieurs dons ; c'est à cette époque qu'elle fut transférée de Gaël à Saint-Méen¹⁴.

Le Baud semble avoir assimilé Morvan avec le comté ou la vicomté de Léon : à propos d'événements survenus sous l'empereur Louis le Pieux, il mentionne « *Morvannus* par avant Vicomte de Léon, extrait et descendu de la génération de Conan, premier roi Breton de la Bretagne Armoricaïne¹⁵ ». Enfin, cette identification est reprise par H. Morice, qui dans une note sur la lettre du pape Léon IX adressée en 1049 aux princes de Bretagne indique que les seigneurs concernés étaient « Alain Canhiart, Morvan, Josselin et Mathias qui tenaient les comtés de Cornouaille, de Léon, de Porhoët et de Nantes ». La charte elle-même ne donnant pas ces précisions, on peut se demander quelle source l'auteur a pu utiliser : il a peut-être fait une déduction à partir des dires de Le Baud¹⁶. Toutefois, dans son tableau généalogique des comtes de Léon, H. Morice précise qu'Ehuarn, fils du comte Even, laissa deux enfants, « Guyomarch et Morvan, qui ne prenaient que la qualité de vicomte de Léon. L'aîné continua la postérité et le cadet fit, selon les apparences, la tige des seigneurs du Faou¹⁷ ».

¹⁰ *Guiomarch et Morvan vicecomites, Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, op. cit.*, charte IX, p.147-148.

¹¹ P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les Chroniques des maisons de Laval et de Vitré*, éd. P. d'Hozier, Paris, Alliot, 1638, p. 156, 157.

¹² La liasse 1F1001 des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine contient une copie du ms français 8266 de la Bibliothèque nationale ayant servi à l'édition de l'ouvrage de Le Baud par C. DE LA LANDE DE CALAN, *Chroniques et histoire des Bretons*, Rennes, Société des bibliophiles bretons, 1907. Ce manuscrit mentionne également Morvan, vicomte de Léon, mais non le passage concernant la ville de Brest qui figure dans l'édition de 1638.

¹³ A. GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes, Fougeray - Paris, René Hatton, 1882-1886, 6 vol., t. II, p. 129 (rééd. Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 1997). D'après cet auteur, l'abbé Judicael vivait vers 1050 et était contemporain d'Airard, évêque de Nantes, et de Perennes, abbé de Redon.

¹⁴ A. CHÉDEVILLE, N.-Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale. XI^e-XIII^e siècle*, Rennes, Ouest-France Université, 1987, p. 225.

¹⁵ P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 94.

¹⁶ H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750-1756, t. 1, p. 983, et H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 395.

¹⁷ *Id.*, *ibid.*, t. I, p. XI-XII.

Cette présentation se retrouve chez G. A. Lobineau, selon lequel « Ehuarn, Vicomte de Léon, fut père de Guiomarch, qui porta dans le XI^{ème} siècle la qualité de vicomte, en même temps que Morvan, que l'on nomme aussi Vicomte de Léon ». Il ajoute : « On peut regarder celui-ci comme la tige des seigneurs du Fou, famille où le nom de Morvan a été très commun »¹⁸. Précédemment, dans son *Histoire de la Bretagne*, Bertrand d'Argentré avait donné également Morvan, vicomte de Léon, comme allié du duc, et précisé que « Conan fit réparer et fortifier la ville de Brest et bâtir une église de la Trinité »¹⁹.

Il est permis de s'interroger sur l'appellation « de Léon » attribuée par Le Baud à ce vicomte Morvan. Si aucun vicomte de Léon n'a porté ce nom au XI^{ème} siècle, suivant H. Guillotel²⁰, on peut considérer que la participation de Morvan, vicomte d'Alain Canhiart, à la campagne menée par le duc Conan II, est plausible. L'évolution des relations entre les puissances féodales peut fournir une explication. En effet, après avoir affronté et repoussé Guillaume, duc de Normandie, en 1064, Conan eut raison de la rébellion de Rivallon de Dol-Combours, grâce au soutien de plusieurs barons et du vicomte Morvan. Le duc et ses alliés s'emparèrent des châteaux de Dol et de Combours détenus par Rivallon. On sait par ailleurs que le duc de Bretagne se serait réconcilié avec Hoël, comte de Cornouaille, avec lequel il était en conflit à propos de la succession du comté de Nantes depuis la mort en 1050 du comte Mathias²¹. Surtout, Conan et Hoël étaient liés par une union matrimoniale : ce dernier ayant épousé Havoise, sœur du duc, pouvait prétendre à la succession au duché. C'est ce qui advint après la disparition de Conan II, le 11 décembre 1066, près de Château-Gontier. Morvan aurait agi avec le consentement ou à la demande d'Hoël, envers qui il conservait un lien de fidélité, après avoir été le vicomte attitré de son père, Alain Canhiart, comte de Cornouaille décédé en 1058.

Parallèlement, Morvan, allié de Conan II, se posait en adversaire potentiel de l'oncle paternel de ce dernier : Eude, en effet, avait exercé le pouvoir ducal pendant la minorité de Conan, après la disparition de son père, le duc Alain III, en 1040, puis avait été évincé du pouvoir en 1047, grâce à une coalition de puissants barons qui avaient soustrait le jeune duc à sa garde²². Le comte Eude exerçait son pouvoir sur un vaste territoire s'étendant dans le ressort des évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier, qui échappait à l'emprise du duc²³ : Conan avait intérêt à trouver un allié à l'ouest des fiefs d'Eude et Morvan a pu jouer ce rôle (avec l'appui d'Hoël, après que celui-ci se fut réconcilié avec le duc).

Une autre version peut être envisagée car il semblerait qu'Eude se soit réconcilié avec son neveu avant l'invasion de Guillaume de Normandie, en 1064 ; de même, Hoël se serait alors rallié au duc²⁴. Conan avait vraisemblablement fait la paix avec son oncle et son beau-frère, ce qui lui permit de mater la rébellion de Rivallon et encouragea ses visées sur les régions voisines de la Bretagne : il engagea une campagne en Anjou au cours de laquelle il trouva la mort, en 1066²⁵.

¹⁸ G. A. LOBINEAU, *Histoire de la Bretagne*, Paris, 1707, livre III, p. 106.

¹⁹ B. D'ARGENTRÉ, *L'Histoire de Bretagne, des Roys, Ducs et Comtes d'icelle*, Paris, 1583, p. 148.

²⁰ H. GUILLOTEL, « Les vicomtes de Léon », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971, p.29-51 et notamment p. 36-37.

²¹ A. CHÉDEVILLE, N.-Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale...*, *op. cit.*, p. 43-45.

²² J.-P. BRUNTERC'H, « Geoffroy Martel, Conan II et les comtes bretons Eude et Hoël de 1055 à 1060 », *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales*, Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, P.U.R., 1998, p.311-324, et p.313.

²³ S. MORIN, *Recherches sur le pouvoir des comtes de Bretagne aux XI^e-XIII^e siècles*, thèse pour le doctorat de droit, Rennes I, 2004, p. 114-116.

²⁴ K. S. B. KEATS-ROHAN, « Le problème de la suzeraineté et la lutte pour le pouvoir : la rivalité bretonne et l'État anglo-normand, 1066-1152 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVIII, 1991, p. 57-58.

²⁵ J.-P. BRUNTERC'H, « Geoffroy Martel, ... », *art. cit.*, p. 320 et suiv.

Comment le titre de « vicomte de Léon » a-t-il pu être donné au vicomte Morvan par Le Baud ? S'agit-il d'une pure invention de sa part, ou s'est-il appuyé sur une source qu'il aurait mal interprétée ? Cette deuxième proposition n'est pas exclue et nous pensons qu'elle pourrait être liée au fait que le nom de Morvan ait été associé à la forteresse de La Roche-Morvan, située à une lieue en amont de Landerneau, au passage d'un gué de l'Élorn. Sa fondation peut être attribuée à Morvan car l'usage du nom « roche » pour désigner une place-forte s'est répandu à partir du XI^e siècle, la première mention en Bretagne étant celle de La Roche-Bernard, construite par Bernard, dont le fils, Simon est qualifié de *dominus Roche* en 1026²⁶. Elle témoigne de la mainmise de Morvan sur cette partie du territoire de l'évêché de Léon limitrophe de la Cornouaille (on sait que cette place-forte appartenait au XIII^e siècle aux seigneurs de Léon). Quant à la place de Brest, qui était à l'origine un *castrum* gallo-romain²⁷, on peut avancer l'hypothèse que le vicomte Morvan et ses successeurs y aient imposé leur domination à partir de Landerneau, allant jusqu'à fonder à l'extrémité du pays une abbaye consacrée à saint Mathieu²⁸, dont l'origine reste controversée²⁹.

La précision donnée par Le Baud, qui écrivit son *Histoire de Bretagne* à la fin du XV^e siècle, est d'une part anachronique, car dans les actes du XI^e siècle leur fief d'origine n'était jamais associé au nom des vicomtes, et d'autre part vraisemblablement extrapolée à partir de données postérieures à cette époque, relatives aux possessions léonardes du vicomte Morvan. Les Mauristes ont repris cependant la même thèse, en la complétant : H. Morice comme G.A. Lobineau établissent un lien de parenté entre les vicomtes Guyomarch, Morvan, et Ehuarn, dont il sera question plus loin. De même, l'appellation de vicomtes du Faou n'existait pas du vivant de Morvan.

De Fou et de Fago du XI^e au XIII^e siècle

La première mention d'un seigneur « de Fou » se trouve en effet dans un acte de 1047 du cartulaire de l'abbaye de Redon, qui porte donation de l'église de Montautour à cette abbaye ; un passage interpolé relate l'intronisation du jeune duc Conan par les institutions religieuses et féodales, en la cathédrale de Rennes, en présence de l'évêque de Rennes, du vicomte Josselin, de Robert de Vitré, de Rivallon de la Rouvraie, Rivaud de Taillis et de « Normand de Fou »³⁰.

L'identification de ce dernier avec Morvan du Faou pourrait être envisagée³¹. Elle est étayée par l'analyse critique du cartulaire de Redon. Ce document exceptionnel pour la connaissance de l'histoire de la Bretagne médiévale « est constitué de deux masses bien

²⁶ B TANGUY, « Les *pagi* bretons médiévaux », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXX, 2001, p.371-396, et notamment p. 389.

²⁷ M. SIMON, « Du temporel au spirituel », *Saint-Mathieu de Fineterre à travers les âges*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, Plougouvelin, Les Amis de Saint-Mathieu, 1995, p. 163 : « Le prieuré de Brest, dépendant de l'abbaye de Saint-Mathieu est mentionné en 1235 [...], ce n'est pourtant pas l'église paroissiale qui demeura longtemps l'église Notre-Dame ; celle-ci était déjà, selon les bonnes traditions, la chapelle castrale. La paroisse priorale n'en est apparemment qu'une annexe mais appelée à se développer, avec pour trêve Saint-Marc. »

²⁸ H GUILLOT, « Les vicomtes de Léon sont-ils les fondateurs de l'abbaye ? », *ibid.*, p. 131-152.

²⁹ Nous pouvons suggérer que l'intervention de l'abbaye de Saint-Méen ne se soit pas limitée à « la cité de Brest, es fins *Legionense* », qui désignerait la place de Brest et le territoire environnant (dont le site de l'abbaye), mais qu'elle puisse être également à l'origine d'un prieuré situé sur l'île d'Ouessant et cité dans le *Pouillé de l'archevêché de Tours* (vers 1330), publié par A. LONGNON, Paris, 1903, p.335 sous le nom de « Maguguennus » qui serait la forme ancienne de « Meguenus », Méen ou Méven en breton, que l'on serait tenté d'identifier avec le toponyme « Feunteun Melen », désignant la pointe sud-ouest de l'île, près duquel le cadastre révèle une parcelle « cloastre », terme associé à un site monastique. La paroisse de Saint-Méen serait un autre témoignage.

³⁰ *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon*, Rennes, éd. Association des amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, Rennes, 1998, t.I, fol. 141 v^o-142.

³¹ A. CHÉDEVILLE, N.-Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale...*, *op. cit.*, p. 42.

distinctes : des pièces carolingiennes d'une part, et tout un ensemble de titres du XI^e voire de la fin du X^e siècle d'autre part ; mais, comme ces derniers voisinent indifféremment et sans solution de continuité avec des instruments de la première moitié du XII^e siècle, il faut en déduire que la fin du cartulaire, du folio 138 v^o au folio 184 v^o, fut compilée à cette époque. Une autre constatation doit également être faite, alors que les actes de la première partie sont en général authentiques, ceux de la seconde sont moins sûrs³² ».

En outre, il est probable que des erreurs de copie ont été commises : plusieurs noms d'origine germanique, non attestés dans les actes des IX^e et X^e siècles, se distinguent par leur fréquence, entre autres, Normant. Ce dernier nom présente plusieurs variantes selon les actes : Normant, *Normandus*, *Normannus* ; parallèlement, le *nomen* « Morvan » s'orthographe « Morman » et *Moruannus*³³. On comprend qu'un copiste, surtout s'il travaillait dans la première partie du XII^e siècle, ait pu confondre les deux noms et ait associé Normand à F(a)ou.

Parallèlement, ce dernier toponyme, sous la forme « de Fou », est attesté dans des chartes cornouaillaises du milieu du XI^e siècle, lors de donations opérées par Alain Canhiart. Ainsi, un acte portant donation par Alain et son épouse Judith d'une terre en faveur de l'évêché stipule *in Ploe neues in Fou* et un autre concernant l'abbaye de Landévenec mentionne *in Pueu Negued in Pou*³⁴. Ces deux graphies sont équivalentes et désignent le *pagus* du même nom, situé entre l'Aulne et les monts d'Arrée, qui a laissé son nom à Plonévez-du-Faou, paroisse mentionnée dans ces deux textes, ainsi que la cité du Faou, où les vicomtes de Cornouaille ont fixé le siège de leur fief, par l'édification d'une motte³⁵, l'autre place forte du lignage étant Châteaulin. La désignation « vicomte de Fou », qui se retrouve dans la charte de fondation de l'abbaye de Daoulas par Guiomarch, vicomte de Léon, en 1173, confirme que jusqu'à la fin à la fin du XII^e siècle la forme « de Fou » a été usitée³⁶.

A partir de cette période, le lignage vicomtal de Morvan, est désigné par *de Fago* : *Graslonus, vicecomes de Fago* en 1184, et *Morvannus, vicecomes de Fago*, en 1228³⁷. Or, la forme *de Fago* a été employée dès la fin du XI^e siècle, dans un acte du cartulaire de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, contenant une donation en faveur du prieuré de Livré, dans l'évêché de Rennes, en présence du duc Alain Fergent, en 1089, mais associée à nouveau au nom « Normand ». Parmi les témoins, on relève *Normannus de Fago* ; les autres témoins sont les évêques de Rennes et de Saint-Malo, Gervais, abbé de Saint-Melaine, pour l'Église, et pour les laïcs des membres de l'entourage du duc exerçant diverses fonctions : *dapifer*, *praepositus*, *forestarius*. Enfin, sont mentionnés, outre *Normannus de Fago*, *Ansgarius de Soliniaco* (ou *Polignaco*) et *Amo de Livriaco* : ces trois seigneurs ont en commun d'être désignés par leur fief, comme l'atteste *Livriaco* désignant Livré, prieuré concerné par la charte, qui fut instrumentée à Rennes *in camera comitis*³⁸. Cet acte confirme l'historicité d'un lignage appelé « de Fou » ou « de Fago », dans le comté de Rennes au milieu du XI^e siècle, et contemporain du vicomte Morvan, vassal du comte de Cornouaille.

En conclusion, l'appellation « de Fou » n'a été associée à la maison vicomtale de Cornouaille que vers le milieu du XII^e siècle, et la forme latinisée *de Fago* est apparue à la fin de ce siècle, mais les deux termes renvoient au *pagus* qui constituait son fief, alors que dans le

³² H. GUILLOT, « Les cartulaires de l'abbaye de Redon », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIII, 1986, p. 27-48 et notamment p. 35.

³³ *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, op. cit.*, t. I, Les noms d'hommes et de lieux, p. 58, et t. II, Index des noms, p.102, 104.

³⁴ H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 377 et 379.

³⁵ J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XI^e siècle...*, *op. cit.*, p. 372.

³⁶ H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 669.

³⁷ J.-L. DEUFFIC, « Nécrologe de Landévenec », *Britannia Christiana*, fasc. 3/1, 1983, p. 5 et 7.

³⁸ A. DE LA BORDERIE, « Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e, XII^e, XIII^e siècles) », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1885, p.1 à 87, et notamment p. 56-57.

comté de Rennes *de Fago* est issu du latin *fagus* (hêtre). On peut donc constater un décalage entre la Cornouaille et le comté de Rennes dans le mode de désignation des lignages féodaux : les actes dressés dans la deuxième moitié du XI^e et au début XII^e siècle par Landévennec et Quimperlé désignent les témoins par leur ascendance, alors qu'en Haute-Bretagne les chartes commencent à les nommer par la désignation de leur fief³⁹.

Le ressort territorial du lignage de Morvan aux XI^e et XII^e siècles

Dans son étude sur les *pagi* bretons médiévaux, B. Tanguy⁴⁰ estime que le *pagus* du Faou est dû à un démembrement du Poher et confirme que « Faou » vient du terme *pagus* ; il précise aussi que l'emploi de l'article *in* dans deux actes du cartulaire de Landévennec (*Plueu Neugued in Pou* et *pago Enfou*) plaide en faveur d'une création postérieure aux invasions normandes.

La limite de ce *pagus*, qui fait partie de la Cornouaille, avec l'évêché de Léon, au nord, est incertaine. Un dicton en langue bretonne dit que entre Le Faou et Landerneau on ne se trouve ni en Léon ni en Cornouaille⁴¹. Nous savons que la paroisse d'Irvillac faisait partie du *pagus*, d'après la charte 29 du cartulaire de Landévennec⁴², mais rien n'est sûr pour les paroisses primitives de Plougastel-Daoulas, où une maison noble porta le nom de Guicastel, nom composé du préfixe « Guic », caractéristique de la toponymie de l'évêché de Léon⁴³, ni de Ploudiry sur le territoire de laquelle est située la Roche-Morvan.

Sur cette question, nous disposons d'une mention dans les Annales de Saint-Bertin, qui situe dans un petit monastère du Poher où il s'était réfugié, le lieu de l'assassinat de Salomon, duc des Bretons⁴⁴. Une indication supplémentaire est apportée par l'auteur du Chronicon Briocense⁴⁵ à savoir que le crime fut perpétré non loin du château de Brest, à un endroit appelé depuis Merzer Salaun, c'est-à-dire le martyrium de Salomon, qui désigne la paroisse de La Martyre, ancienne trêve de celle de Ploudiry : on pourrait en conclure que ces dernières appartenaient au Poher, autre désignation de la Cornouaille. La tradition locale apporte toutefois un témoignage différent, car l'église de La Martyre était anciennement sous l'invocation de Notre-Dame : « ecclesiae Beatae Mariae du Merzer » en 1363, Notre-Dame du Merzer en 1428 avant d'être dédiée à saint Salomon, comme Notre-Dame-des-Sept-Douleurs au Merzer en Côtes d'Armor⁴⁶. En outre, d'après un mémoire dressé en 1683 à propos d'un conflit qui les opposait aux seigneurs de Rohan, les fabriciens de La Martyre déclaraient que ce nom rappelait le souvenir de massacres perpétrés au temps des invasions normandes et qu'un oratoire aurait été édifié sous l'invocation de la Vierge et baptisée La Martyre⁴⁷. Enfin, d'autres hypothèses ont été avancées pour situer le lieu de l'assassinat de Salomon, en 874, notamment près de Plélauff (canton de Gouarec), où une tradition existe au sujet de la chapelle de Sainte-Brigitte : Salomon possédait une résidence à Penret où il aurait cherché à refuge (aujourd'hui commune de Perret)⁴⁸. L'appartenance de la paroisse de Ploudiry au

³⁹ M. BRAND'HONNEUR, *Le château et la motte aux X^e et XI^e siècles : l'exemple du comté de Rennes*, thèse dactyl., université de Rennes II, 1998, p. 389 et note 13.

⁴⁰ B. TANGUY, « Les *pagi*... », art. cit. p. 388-389.

⁴¹ L.-F. SAUVE, *Proverbes et dictons de Basse-Bretagne*, s.l., 1878, n° 991 : « Etre ar Faou ha Landerne Nemoc'h nag e Leon nag e Kerne ».

⁴² *Le cartulaire de Landévennec*, op. cit. p.565

⁴³ R. LARGILLIERE, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925, p.193, note 5: Hervé de Guicastel, abbé de Daoulas en 1281

⁴⁴ *Annales de Saint-Bertin*, éd. Dehaisnes, Paris, 1871, p. 238-239

⁴⁵ H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t.I, col. 141-142

⁴⁶ B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, paroisses et trêves du Finistère*, éd. Ar Men-Le Chasse-Marée, Douarnenez, 1990, p. 130.

⁴⁷ M. DUVAL, *Foires et marchés de Bretagne de l'Antiquité à la fin de l'Ancien-Régime*, 2001, Royer, p ; 23

⁴⁸ M de MAUNY, *Le pays de Léon*, Editions régionales de l'Ouest-Yves Le Floch, Mayenne, 1993, p.317, 318.

diocèse de Cornouaille, à l'époque carolingienne, qui repose sur l'affirmation du *Chronicon Briocense*, n'est donc pas établie.

Une indication peut être trouvée dans les sources hagiographiques. À la place forte de La Roche-Morvan en effet est attachée une légende, connue par la vie de saint Riok, compilée par Albert Le Grand, selon laquelle Élor, seigneur de La Roche, après avoir été délivré d'un dragon grâce à saint Derrien, compagnon de saint Néventer, se rendit avec eux auprès de Bristok, roi de Brest. On constate que La Roche est associée à deux saints qui sont éponymes de deux paroisses léonardes limitrophes, Saint-Derrien et Plounéventer, et que le seigneur de La Roche est lié au « roi » de Brest. B. Tanguy, qui relève cet épisode dans une étude consacrée aux noms de lieux dans le cartulaire de Landévennec, estime que « cette composition pourrait bien, en fait, contenir des éléments très anciens »⁴⁹. En réalité, la frontière naturelle séparant le Léon de la Cornouaille est constituée par la ligne de crêtes des Monts d'Arrée, qui est la limite méridionale des paroisses primitives de Plounéour-Ménez, de Commana et de Sizun et qui se prolonge en descendant davantage vers le sud sur le territoire de la paroisse d'Hanvec.

CARTE

La configuration de la paroisse de Sizun ne conforte pas l'hypothèse que l'évêché de Léon soit délimité par le haut cours de l'Elorn. En effet, celui-ci coule au bas de la colline où est situé le bourg, soit une distance d'environ un kilomètre au sud. Au delà s'étend un territoire qui est barré par les hauteurs des Monts d'Arrée. Cette portion méridionale de la paroisse ne pouvait géographiquement être rattachée à aucun autre centre paroissial que le bourg de Sizun, ceux de Braspart ou de la paroisse disparue de Ploumenez étant distants de près de vingt kilomètres, et d'accès difficiles en raison du relief. Cette dernière paroisse s'étendait sur le versant sud des Monts d'Arrée, au-delà du Roch-Trévél et du Mont Saint-Michel de Braspart⁵⁰. La paroisse de Sizun a dû inclure dès l'origine le territoire compris entre l'Elorn et les hauteurs des Monts d'Arrée. La fondation du bourg et de la trêve de Saint-Cadou pourrait être la conséquence l'essor démographique du XI^e au XIII^e siècle⁵¹. La constatation est identique pour ce qui est du territoire limitrophe de la paroisse du Tréhou, qui présente vers l'ouest la configuration précédemment décrite et a dû constituer à l'origine la partie méridionale de la paroisse primitive de Ploudiry.

Enfin, le cartulaire de l'abbaye de Landévennec, compilé vers 1050, peut contribuer à établir les contours des deux diocèses pour la période antérieure au XI^e siècle. En effet, il apparaît qu'il est organisé selon une base géographique⁵² et le classement révèle trois zones : la Cornouaille primitive (les notices 2 à 23 concernent des lieux situés dans la presque île de Crozon ou au sud de l'Aulne, or ce sont des donations faites par le roi Gradlon ou avec son consentement), le *pagus Enfou* (les actes 27 à 36 peuvent être situés dans ce *pagus*), enfin l'extérieur de la Cornouaille (Léon et Vannetais, actes 37 à 41).

La série cornouaillaise (2 à 23) est complétée par la donation de Gourmelon, comte de Cornouaille au X^e siècle (24), et celle du duc Alain Barbetorte, fils d'un comte de Cornouaille

⁴⁹ B. TANGUY, « Les noms de lieux dans le cartulaire de Landévennec », *Landévennec et le monachisme breton dans le haut Moyen-Âge, Actes du colloque du 15^e centenaire de l'abbaye de Landévennec, Landévennec, 1985*, p.141-153, voir p.149 à 151 .

⁵⁰ B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, paroisses et trêves du Finistère, op. cit., p.16-18, , carte de la paroisse de Ploumenez.*

⁵¹ A. CHEDEVILLE, « La Bretagne féodale XI^e-XIII^e siècle », *op. cit.*, p.283-310

⁵² W. DAVIES, « Chartes du cartulaire », *Landévennec et le monachisme breton dans le haut Moyen Âge, Actes du colloque du 15^e centenaire de l'abbaye de Landévennec, 25-27 avril 1985, Daoulas, Association « Landévennec 485-1985 », 1986, p. 87.*

(ou de Poher), en 936 (25), et elle se termine par la transcription de la première donation dans l'ordre chronologique puisque saint Guénolé s'installa sur l'île de Tibidy (dépendante de la paroisse primitive d'Hanvec et située sur la rive nord de l'estuaire de l'Aulne) avant de fonder Landévennec qui se trouve sur la rive opposée (26). On pourrait en déduire que la limite de la Cornouaille coïncidait à cette époque avec le territoire de la paroisse de Hanvec. C'est ce que semble confirmer la charte 2 lorsque l'auteur rappelle le passage de saint Guénolé avec ses onze disciples depuis l'île de Tibidy (paroisse de Hanvec) jusqu'en Cornouaille.

La création du *pagus* est largement postérieure à la fondation de Landévennec (et aux invasions normandes), mais antérieure à la compilation du cartulaire de l'abbaye vers 1050. Est-elle le fait des autorités religieuses ou au contraire féodales ? On peut penser au rôle qu'a pu jouer Budic « Castellin », premier comte de la dynastie, qui a régné en Cornouaille à partir de la fin du x^e siècle, et qui est implanté au cœur du *pagus*, comme son *cognomen* l'indique. Au siècle suivant, c'est un lignage vicomtal qui domine cette région, et cherche à étendre son pouvoir vers le nord, avec la construction d'une forteresse dans la vallée de l'Élorn, au-delà des Monts d'Arrée.

Le nouveau *pagus* empièterait sur l'ancien *pagus castri* le « Pokaer » cité en 1069⁵³, puisqu'il s'étend à l'est jusqu'à Plonévez et Châteauneuf-du-Faou, et au nord, sur l'ancien diocèse de Léon qui devait englober à l'origine Plougastel-Daoulas et Irvillac. A la fin du x^e ou au début du xi^e siècle, la création du *pagus* serait le résultat de la politique expansionniste des comtes de Cornouaille et il est probable que les évêques de Cornouaille aient revendiqué les paroisses léonardes de cette nouvelle entité. Vers 1050, date de la compilation du cartulaire de Landévennec, l'abbaye détenait encore des sanctuaires en Léon : Locquéolé, Lanneufret, Lanrivoir et Beuzit-Cogonan, qui sont devenus ensuite des prieurés de l'abbaye de Saint-Jacut en l'évêché de Dol (pour Locquéolé) et de l'abbaye de Saint-Mathieu (pour les trois autres), selon le pouillé de l'archevêché de Tours établi vers 1330⁵⁴. Le transfert s'est-il fait sans contrepartie ? Nous suggérons qu'en échange les paroisses primitives de Plougastel-Daoulas et d'Irvillac furent rattachées au diocèse de Cornouaille.

Il faut aussi noter que le nom de *pagus Leonensis* a été remplacé depuis le xi^e siècle par celui de *pagus Daoudour* signifiant en breton : « pays des deux cours d'eau », qui désignent l'Aber-Vrac'h à l'ouest et le Queffleut à l'est. On peut se demander si ce changement de dénomination ne serait pas la conséquence d'une modification territoriale. Le *pagus Leonensis* n'allait-il pas jusqu'à la rivière de L'Hôpital-Camfrout, séparant les paroisses primitives d'Irvillac et Hanvec ?

Toujours est-il que les paroisses cornouaillaises de Saint-Urbain, Dirinon, Irvillac et Logonna-Daoulas conservent des témoignages du culte de saint Paul Aurélien, fondateur de l'évêché de Léon et que la toponymie révèle également Kerbaul (*villa Pauli* au xii^e siècle) à Saint-Urbain, où existait une chapelle dédiée au saint ; en outre, des disciples de saint Pol sont honorés sur le territoire des paroisses primitives de Plougastel-Daoulas et d'Irvillac (notamment saint Gouesnou et saint Goulven)⁵⁵. De même, le culte de saint Mélar serait l'indice de l'influence des évêques de Léon aux XI^{ème} et XII^{èmes} siècles, au cours desquels s'est répandu l'usage du préfixe « loc » : ce saint est honoré à Plounéventer (chapelle de Loc-Mélar), à Loc-Mélar (ancienne trêve de la paroisse de Sizun), et en Irvillac où a existé une ancienne chapelle de Loc-Mélar, actuellement Saint Jean. Selon A.Y. Bourgès, l'auteur de la première Vie de saint Mélar serait Omnès, évêque de Léon dans la seconde moitié du XI^{ème}

⁵³ *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, op. cit., charte LIV, p.191*, mention d'« Hamon de Pokaer », qui renvoie au Poher

⁵⁴ A.LONGNON, *op.cit.*, p.333-335.

⁵⁵ J. An IRIEN, « Le culte de saint Paul Aurélien et de ses disciples », *Sur les pas de saint Paul Aurélien*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1997, p.93-102, et notamment p. 94 à 96.

siècle. Au cœur des Monts d'Arrée, le site de Croas-Mélar, au sud de la paroisse de Commana, est évoqué dans la Vie du saint, et une fontaine lui est consacrée près de Lestrémélar, lieu-dit situé dans la partie méridionale de la paroisse de Sizun (près duquel une motte féodale a été recensée). L'auteur de la *vita* précise enfin que les Monts d'Arrée constituaient la limite entre la Domnonée (donc le Léon) et la Cornouaille⁵⁶. A la fin du XII^e siècle, après la création de l'abbaye de Daoulas en 1173, la limite entre la seigneurie du même nom, détenue par les vicomtes de Léon, et la vicomté du Faou devait être cette rivière de L'Hôpital-Camfrout⁵⁷.

En résumé, trois phases :

* un *pagus Leonensis* allant jusqu'à la rivière de L'Hôpital-Camfrout (incluant les paroisses primitives de Plougastel-Daoulas et d'Irvillac) ;

* création du nouveau *pagus* dominé par Budic Castellin (fin du X^e siècle), englobant Irvillac, Plougastel (mais non Ploudiry) les trois paroisses restant sous l'obédience de Saint-Pol-de-Léon ;

* transaction entre les évêques de Léon et de Cornouaille (dans une période allant du milieu du XI^e siècle – compilation du cartulaire de Landévenec – jusqu'à 1173, année de la fondation de l'abbaye de Daoulas après le meurtre de l'évêque de Léon, Hamon, assassiné par son propre frère, Guiomarch, vicomte de Léon) : Irvillac et Plougastel auraient été rattachées à Quimper, en échange peut-être du transfert des prieurés de Landévenec à la manse abbatiale de Saint Mathieu.

La fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Daoulas serait la conclusion d'une période de recomposition des ressorts diocésains et monastiques : les évêques de Cornouaille (co-fondateurs de l'abbaye) lui firent d'importantes donations sous forme de prébendes canoniales dans les paroisses de Plougastel et d'Irvillac⁵⁸ ; ces donations seraient ainsi des restitutions – au moins partielles – de biens acquis antérieurement aux dépens de Saint-Pol-de-Léon. Le choix de l'ordre des chanoines augustins s'expliquerait par leur qualité de prêtres les autorisant à exercer le sacerdoce dans des paroisses ou des prieurés-cures appartenant à l'abbaye. Enfin, nous pouvons suggérer que cette recomposition a pu être favorisée par la concentration des pouvoirs entre les mains de la famille vicomtale de Léon, au milieu du XII^e siècle. Deux frères du vicomte exerçaient en effet des fonctions éminentes, Hamon, titulaire du siège épiscopal de Saint-Pol, et « E. », abbé, mentionné sans désignation de sa charge dans une charte de l'abbaye de Saint-Melaine (datable des années 1149-1157), qui pourrait être, soit Eudo, soit Evenus, tous deux abbés de Saint-Mathieu cités dans le nécrologe de Landévenec⁵⁹.

Une tradition hagiographique semble en tous cas rappeler le pouvoir qu'exerçait anciennement l'évêque de Léon sur cette région, où par ailleurs le culte de saints léonards est bien répandu. Si les textes hagiographiques doivent être utilisés avec précaution, quant à l'historicité des faits qu'ils relatent, B. Merdrignac considère que « l'hagiotoponymie qui reflète l'ancienne organisation religieuse (Ploue-, Lann-) est ainsi exploitée, comme un répertoire « d'accroches de la mémoire » par les légendes hagiographiques », et il ajoute que « la géographie ecclésiastique, l'histoire sociale, l'histoire culturelle, auraient beaucoup à gagner des recoupements entre les textes hagiographiques et les données lexicales, juridiques,

⁵⁶ A.Y. BOURGES, « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, t.CXXVI, 1997, p.355-374, et notamment p.373 et note 102

⁵⁷ A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, Rennes-Paris, 1896-1914, t. III, p. 77.

⁵⁸ H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 669.

⁵⁹ Ne peut-on évoquer l'hypothèse qu'un conflit entre Hamon et Guiomarch, à propos de cette transaction, ait pu être l'une des causes de la fin tragique de l'évêque de Léon ?

toponymiques, archéologiques, qui fournissent d'autres sources historiques »⁶⁰. Cette tradition se trouve dans la *Vie de saint Jaoua* : sans être l'œuvre directe de saint Paul Aurélien, la fondation de l'abbaye de Daoulas est due au soutien qu'il apporte à son neveu, Jaoua, qui en fut le premier abbé légendaire, la fondation étant due à un seigneur du Faou, pour le rachat du meurtre des abbés Judulus et Tadecq⁶¹. On constate que cette légende présente une version différente des faits qui auraient été à l'origine de la fondation de l'abbaye de Daoulas, qui serait liée à l'assassinat de l'évêque de Léon, Hamon, par son frère, Guiomarch, vicomte de Léon, en 1171.

Ainsi, dans la deuxième moitié du XII^e siècle, les vicomtes de Léon avaient imposé leur pouvoir sur la partie septentrionale du *pagus* grâce à leur château de Daoulas, au détriment des vicomtes du Faou : ils retrouvèrent les limites primitives du *pagus Leonensis*.

La descendance du vicomte Morvan

Un acte du cartulaire de Quimperlé nous révèle le nom du successeur de Morvan : il s'agit d'une donation en faveur de l'abbaye faite par *Guihumarch filius Nominoe* dont la résidence était dans la paroisse de Coray, en présence de Benoît, abbé, frère de Hoël, comte de Bretagne, et de personnages qualifiés d'amis, au premier rang desquels figure *Ehuarn filius Morvani vicecomitis*⁶². Cet acte peut être daté de la période comprise entre l'accession d'Hoël de Cornouaille au pouvoir ducal, soit 1066, et celle de Benoît, son frère, à l'épiscopat de Nantes, soit 1081. Une conclusion peut en être tirée, compte tenu de la transmission des noms dans les lignages de ce temps, c'est l'identification probable du père de Morvan avec le vicomte Ehuarn, témoin d'une donation du comte de Cornouaille, Budic, à l'abbaye de Landévenec⁶³.

Ce vicomte Ehuarn exerçait la fonction de vicomte de Cornouaille au début du XI^e siècle, comme son fils Morvan, au moins du vivant d'Alain Canhiart, décédé en 1058. Après cette date, il est possible que Morvan ait maintenu ses liens de fidélité envers le comte Hoël, au moins jusqu'à l'accession de ce dernier au titre ducal, en 1066, après la disparition de Conan II.

Mais en 1069, lors de la donation de la chapelle de Loc-Amand en faveur de Quimperlé, ni Morvan, ni son fils Ehuarn ne sont mentionnés parmi les témoins, alors que cet acte cite notamment « Rollant de Leon », « Hamon de Pokaer » et d'autres personnages qualifiés de *cornugalliensibus et leonensibus primatibus*⁶⁴. Si Morvan pouvait être décédé, l'absence de son fils est surprenante, s'agissant d'une donation à une grande abbaye cornouaillaise.

Toutefois, un acte du cartulaire de Landévenec, portant donation par le duc Alain Fergent en faveur de l'abbaye d'un verger, d'une écluse et de moulins ainsi que d'une pêcherie situés près du château appelé « Castellin » révèle le nom de *Guihomarc, filius Ehoarn*, qui est vraisemblablement le successeur de ce lignage vicomtal. En effet, Châteaulin faisait partie du *pagus* et la cérémonie de donation a eu lieu à Landévenec en présence de dignitaires de Cornouaille : Guillaume, abbé de Landévenec, Benoît, oncle du duc, qualifié d'évêque de Nantes, Guégon, *abbas Tudi*. La présence du représentant du lignage vicomtal du

⁶⁰ B. MERDRIGNAC, Les Saints bretons entre légendes et histoire, Le glaive à deux tranchants, P.U.R., 2008, p. 23-24.

⁶¹ B. TANGUY, « La Vie de saint Jaoua d'après Albert Le Grand », L. Lemoine, B. Merdrignac (dir.), Corona Monastica. *Moines bretons de Landévenec : histoire et mémoire celtiques*, Mélanges offerts au père Marc Simon, Rennes, P.U.R., 2004, p. 93-100.

⁶² *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, op. cit., acte XLVI, p. 182.

⁶³ *Cartulaire de Landévenec*, op. cit., charte 46.

⁶⁴ *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, op. cit., acte LIV, p. 191-192, 27 février 1069.

Faou était donc logique, même si Guihomarc n'est pas qualifié de vicomte ni de fils de vicomte, ce qui pourrait laisser croire qu'il n'exerçait plus cette fonction auprès du duc, héritier des comtes de Cornouaille. L'acte peut être daté de la fin du XI^e ou du début du XII^e siècle⁶⁵. L'apparition du *nomen* Guihomarch renvoie à l'hypothèse d'un lien entre le vicomte Ehoarn et Guiomarch, le donateur de l'acte en faveur de Quimperlé, examiné plus haut : Ehoarn faisait partie des *amici* présents lors de la donation et pourrait avoir épousé une fille de Guihomarch (*amicus* est synonyme de allié, terme qui autorise l'hypothèse d'une alliance matrimoniale). Une autre thèse se réfère à une alliance entre Ehuarn et le lignage vicomtal de Léon. Le nom de Guihomarch marque-t-il une rupture onomastique au sein du lignage ? Ou n'était-il que le fils cadet d'Ehuarn ?

Toujours est-il que le nom d'Ehuarn n'y est plus attribué au XII^e siècle, au cours duquel on relève l'existence d'un autre fils de Ehuarn, Gradlon, premier témoin laïc cité aux côtés du vicomte Hervé de Léon, en 1128, lors de la fondation du prieuré de Saint-Martin de Morlaix, appartenant à l'abbaye de Marmoutier⁶⁶. Nous pouvons envisager que Gradlon serait ainsi le frère de Guiomarch, vicomte de Léon décédé en 1103 et père du vicomte Hervé, fondateur du prieuré de Saint-Martin de Morlaix. Ce dernier avait un frère bâtard, également nommé Hervé, ce qui conforte l'idée que ce patronyme provient de la branche paternelle : leur père, le vicomte Guiomarch serait le fils d'un vicomte portant le nom d'Hervé, mais ce pourrait être aussi bien Ehuarn, qui est une variante du précédent (Hervé : Hoiarn-beu signifie « fer vif », Ehuarn ou Ehoarn : « fer valeureux »⁶⁷). En matière d'anthroponymie, il est fréquent de voir se transmettre aux descendants un élément du nom, du moins aux IX^e et X^e siècles, selon B. Tanguy, qui cite entre autres l'exemple d'Uorethoiarn, fils d'Hirdhoiarn, mais précise que, « la perception du nom comme composé s'estompant aux XI^e et XII^e siècles, les variations thématiques deviennent rares⁶⁸ ». Il nous semble que vers 1070-1080, dates présumées de la naissance d'Hervé, fils de Guiomarch, ce phénomène ne puisse être exclu.

En outre, il est probable que le nom exact de ce vicomte de Léon était *Hoarveus* et non *Herveus*, si on se réfère au texte transcrit par A. Le Grand relatant la fondation en 1110 de la confrérie de la Trinité à Morlaix par Daniel, abbé de Saint-Mathieu, dans lequel figure par deux fois cette orthographe, parallèlement à celle d'*Herveus*. Si ce texte peut être considéré comme douteux à certains égards, il n'y a pas de raisons de penser qu'A. Le Grand n'ait pas reproduit les graphies qu'il a lues, d'autant qu'il indique sa source, à savoir un manuscrit daté de 1486 émanant de la collégiale de Notre-Dame-du-Mur de Morlaix.

Enfin, l'anthroponyme *Herveus* est rarissime en Bretagne au XI^e siècle, et on ne trouve dans le cartulaire de Landévennec, rédigé vers 1050, que la forme Haer-ueu, distincte semble-t-il d'*Herveus* (actes 47 et 50)⁶⁹. Nous pouvons penser que l'évolution d'*Hoarveus*, nom d'origine bretonne, en *Herveus* pourrait avoir été favorisée par l'influence des abbayes extérieures implantées à Morlaix, l'abbaye tourangelles de Marmoutier, à partir de 1128, puis Saint-Melaine de Rennes, au milieu du XII^e siècle.

En conclusion, on peut voir dans le choix d'*Hoarnveus* (puis *Hoarveus*) comme nom alternatif des vicomtes de Léon à partir de la fin du XI^e siècle un accord entre les deux maisons vicomtales qui auraient noué une alliance matrimoniale antérieurement à la naissance d'*Hoarnveus*, fils de Guiomarch, décédé en 1103 : celle du Faou conserve Morvan, que l'on retrouve tout à la fin du XII^e siècle⁷⁰ (mais il a sans doute été porté dans le courant de ce siècle), et perd celui d'Ehoarn ou Ehuarn, qui échoit, mais sous une variante, à celle de Léon.

⁶⁵ J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, op. cit., p. 372.

⁶⁶ H. GUILLOTTEL, « Les vicomtes de Léon... », art. cit., annexes, p.48-51.

⁶⁷ A. DESHAYES, *Dictionnaire des noms de famille bretons*, Douarnenez, Le Chasse Marée-Ar Men, 1995, p. 91.

⁶⁸ *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon*, op. cit. « Les noms d'hommes et de lieux », t.II, p. 52 et 58.

⁶⁹ *Cartulaire de Landévennec*, op. cit., p.574, 575.

La thèse d'une alliance est rapportée par G. A. Lobineau, comme nous l'avons indiqué plus haut, mais il ajoute qu'Ehuarn était vicomte de Léon ; de même H. Morice fait implicitement de lui un comte de Léon, en le présentant comme le fils du comte Even (acte 39 du cartulaire de Landévennec)⁷¹.

L'identification d'Ehuarn comme vicomte de Léon peut se déceler dans un lais de Marie de France, intitulé *Guigemar*, dont il existe trois versions notées H, S et P par G. Le Duc⁷². Ce poème a pour héros Guigemar, fils du sire de Léon, baron d'Hoël : « Oridial était appelé » (version H). Les variantes P et S donnent : « Eridians » et « D...oraus ». Ne pourrait-on y voir de mauvaises graphies d'Ehoiarn(us), qui ne seraient pas plus aberrantes que celles de « Tydorel » pour Judicael et « saint Pantelion » pour Saint-Pol-de-Léon dans deux autres lais, sachant qu'Oridial ne correspond à aucun anthroponyme connu en Bretagne.

Au cours du XII^e siècle, le nécrologe de Landévennec mentionne le décès de *Graslonus, vicecomes de Fago* en 1184⁷³, ce qui étaye l'hypothèse de l'appartenance de *Gradilonus, filius Ehoarni*, témoin de la charte de 1128, à la maison du Faou. Un autre témoignage de la littérature médiévale pourrait rappeler les liens entre Gradlon et Guihomarch, personnages ayant tous deux pour père Ehuarn ; il est dû à Chrétien de Troyes qui, dans *Érec et Énide*, œuvre composée vers 1170, relate les faits d'armes de « Gradlon Meur de Fine Poterne » et de « Guiomarch, son frère »⁷⁴.

Les liens entre les deux lignages se sont forcément distendus au fil des générations, au point de voir une guerre féodale les opposer en 1163, qui s'acheva par la capture et la mort des vicomtes du Faou. Les liens de vassalité des vicomtes de Léon envers les comtes de Cornouaille ont été évoqués par J. Everard, pour expliquer leur autonomie vis-à-vis du pouvoir ducal au XII^e et les droits féodaux étendus dont ils disposaient et qui furent remis en cause par le duc Pierre Mauclerc. Il en était de même pour les comtes de Penthièvre, qui au XII^e siècle revendiquaient encore le titre de « comte de Bretagne », ayant eu pour ancêtre Geoffroy, duc du premier tiers du XI^e siècle⁷⁵. On peut noter que ces deux puissantes dynasties du nord de la Bretagne ne semblent guère liées entre elles, car les vicomtes n'apparaissent quasiment jamais comme témoins des nombreux actes des Penthièvre connus au XIII^e siècle.

Proposition

Il convient d'apporter une proposition, à savoir un mariage entre Ehuarn, fils du vicomte Morvan, et une fille du vicomte Guiomarch, connu au XI^e siècle, mais en inversant le schéma accepté jusqu'à présent : Morvan aurait exercé son influence sur le Léon à partir de La Roche-Morvan, tandis que Guiomarch aurait été implanté en Cornouaille (Kemenet et Porzay)⁷⁶.

De leur union seraient nés :

⁷⁰ J. EVERARD, M. JONES, *The charters of duchess Constance of Brittany and her family, 1171-1221*, Woodbridge, The Boydell Press, 1999, p. 59-60 : *Morvano, vicecomite de Fou*.

⁷¹ *Cartulaire de Landévennec*, op.cit., p.568.

⁷² G. LE DUC, « Notes sur l'origine des lais de Marie de France », *Regards étonnés. De l'expression de l'altérité à la construction de l'identité*, Mélanges offerts au professeur Gaël Milin, Brest, Les Amis de Gaël Milin, 2003, p. 199 et suiv.

⁷³ *Nécrologe de Landévennec*, publié par J.L. DEUFFIC, éd. Britannia Christiana,-Bretagne monastique, fascicule 3/1, s.l., 193, p.5.

⁷⁴ A.-Y. BOURGÈS, « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 355-374, en part. p. 369, note 79.

⁷⁵ J. EVERARD, *Brittany and the Angevins : Province and Empire, 1158-1203*, Cambridge, 2000, p. 18 et 19.

⁷⁶ J.-P. SOUBIGOU, « Recherches sur les origines du Kemenet... », art. cité, p. 111-113.

* Guiomarch, décédé en 1103, qui est le premier vicomte de Léon attesté par une source fiable⁷⁷. Il tenait son nom du lignage maternel, mais peut-être également son titre de vicomte, dans l'hypothèse où son grand-père, le vicomte Guiomarch, contemporain d'Alain Canhiart, n'aurait pas eu d'héritier mâle.

* Gradlon, qui devait être âgé en 1128, car il survécut 25 ans à son frère décédé en 1103. Le *nomen* de Gradlon resta dans le patrimoine des vicomtes du Faou, comme on l'a vu, et le titre de vicomte hérité de leur grand-père Morvan échut, soit à Gradlon, témoin de l'acte de 1128 (mais il n'y est pas cité en qualité de vicomte), soit à l'aîné Morvan (non cité dans la charte 50 de Landévennec datable de la fin du XI^e ou début du XII^e siècle)⁷⁸.

Quelle a pu être la répartition des fiefs entre les fils d'Ehuarn ? Les fiefs patrimoniaux hérités de son père Morvan ont dû revenir à l'aîné à savoir la région de Châteaulin et du Faou, et Guiomarch s'est vu attribuer des fiefs en Léon : La Roche et Landerneau en premier lieu, et il reçut en outre les terres cornouaillaises (Kemenet, Porzay ?). Guiomarch poursuivit l'expansion engagée par son père, et rencontra l'hostilité de seigneurs léonais, comme le rapporte le lais de Marie de France, *Guigemar* : ce dernier entra en guerre contre Mériadu (Mériadec) dont le château vaillant et fort domine un port, château que nous pensons être celui de Morlaix⁷⁹. Quant à la mention de « Rollant, sire de Léon », aux côtés d'« Hamon de Pokaer », dans la charte de Quimperlé datée de 1069⁸⁰, s'il s'agit bien de Léon et non de Léhon, près de Dinan, elle renforce notre hypothèse, sachant que ce *nomen* n'appartient pas au patrimoine onomastique des vicomtes de Léon au XII^e siècle.

Nous savons par ailleurs que vers le milieu du XI^e siècle la paroisse de Plougasnou appartenait à la Maison de Rennes, grâce à la donation en 1040 de l'église de cette paroisse à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes par Berthe, épouse du duc Alain III (décédé la même année). L'acte du cartulaire de cette abbaye précise de plus que Plougasnou est située *in pago Leonense*⁸¹ : aucun témoin laïc ne pouvant être identifié avec un vicomte de Léon, nous pensons qu'à cette époque les vicomtes de Léon n'étaient pas encore implantés à Morlaix, distante d'une dizaine de kilomètres. Toujours est-il que le vicomte Guiomarch mourut en 1103, « assassiné par ruse », ce qui suggère que son pouvoir n'était pas complètement établi.

L'histoire de la dynastie des vicomtes de Cornouaille peut être comparée à d'autres : le duc Alain III constitua un apanage au profit de son frère Eude, dans le premier tiers du XI^e siècle, de même les vicomtes de Porhoët divisèrent leur vaste fief entre deux fils au début du XII^e siècle. Enfin, l'hypothèse que nous avons proposée pour Ehuarn, fils de Morvan, pourrait être rapprochée de la situation d'Hoël, qui hérita de son père le titre de comte de Cornouaille, puis de celui de duc à la disparition de son beau-frère, Conan. Quoi qu'il en soit, l'accession de la maison de Cornouaille à la tête du duché de Bretagne à partir de 1066 n'a pu que favoriser l'expansion territoriale de la famille vicomtale issue de Morvan.

RESUME :

⁷⁷ H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. 1, col. 5.

⁷⁸ En annexe : proposition d'arbre généalogique.

⁷⁹ P. KERNÉVEZ, A.-Y. BOURGÈS, « Généalogie des vicomtes de Léon... », art. cité, p. 166.

⁸⁰ *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, *op.cit.*, charte LIV, p.191-192

⁸¹ *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, éd. par P. de La Bigne-Villeneuve, extrait de *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1876, 1 vol. in-8, p. 246, 247.

Le nom du vicomte Morvan, vivant vers le milieu du XI^e siècle, n'est jamais associé dans les actes, à la mention de son fief. Ce n'est qu'au XII^e et XIII^e siècle qu'apparaissent dans les chartes les termes « de Fou » et « de Fago », qui désignent le *pagus*, territoire sur lequel le lignage vicomtal exerça son pouvoir et dont les limites sont mal connues : l'hypothèse d'un empiètement sur le *pagus leonensis*, au nord, en l'évêché de Léon, puis d'une recomposition des ressorts diocésains, au profit de l'évêché de Cornouaille, est étudiée. Enfin, la proposition d'une alliance entre les maisons vicomtales du Faou et de Léon, remontant aux vicomtes Morvan et Guyomarch, est également examinée, à travers la descendance de Morvan, dont le fils, cité dans un acte datable des années 1066-1081, portait le nom de Ehuarn. Ce dernier aurait eu deux fils : Gradlon, nom que l'on retrouve attribué à un vicomte du Faou à la fin du XII^e siècle, et Guiomarch, vivant vers la fin du XI^e siècle, patronyme qui fut porté par les vicomtes de Léon jusqu'à la fin du XII^e siècle.